ensa paris la villette

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Réunion extraordinaire du 6 mars 2020

Compte rendu

Représentants titulaires de l'administration				Représentants du personnel titulaires				
Mme	LECOURTOIS	Caroline	**présente**	M.	FAYOLLE DE MANS	Marc	**absent**	**SUD Culture Solidaires**
Mme	KOWALSKI	Amandine	**présente**	M.	COUTAUDIER	Laurent	**présent**	**SUD Culture Solidaires**
				M.	ASLAN	Carlo	**absent**	**SUD Culture Solidaires**
				Mme	FABIJANEC	Aurélie	**présente**	**SUD Culture Solidaires**
				M.	MAZZOCCHI	Guglielmo	**présent**	**SUD Culture Solidaires**

Représentants du personnel suppléants				
M.	LOCICERO	Eric	**absent**	**SUD Culture Solidaires**
M.	BERGNA	Jacques	**présent**	**SUD Culture Solidaires**
Mme	LAGUIA	Virginia	**présente**	**SUD Culture Solidaires**
M.	MORALES	Juan-Luis	**présent**	**SUD Culture Solidaires**
M.	GRIBÉ	Gérald	**absent**	**SUD Culture Solidaires**

Etaient présents :

- Vincent TIFFOCHE, inspecteur santé et sécurité au travail
- Philippe BOURDIER, assistant de prévention

Ordre du jour :

1. Coronavirus : consignes à respecter et mesures prises au sein de l'établissement (pour information)

Début de la réunion : 14h10

A l'issue du dernier CHSCT ministériel portant sur l'épidémie de coronavirus, le bureau de la santé, de la sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels (BSST) a demandé aux établissements et services déconcentrés du ministère d'organiser au plus vite un CHSCT extraordinaire sur l'épidémie de coronavirus et les mesures prises au sein des différentes structures.

Caroline LECOURTOIS ouvre la séance. Elle rappelle aux membres du CHSCT que la France est actuellement passée au « stade 2 » de l'épidémie depuis le 28 février. Par conséquent, il n'y a plus de mesure de quarantaine.

Elle précise qu'à la date du 6 mars 2020, Santé Publique France annonce 423 cas confirmés sur le territoire national et 7 décès.

La France devrait prochainement passer au « stade 3 ». Par conséquent, il revient au chef d'établissement d'anticiper cette échéance qui s'annonce inéluctable et qui peut déboucher sur une fermeture préventive de l'école.

Elle rappelle que les services administratifs compétents (RH, scolarité et relations internationales) transmettent régulièrement par courriel les nouvelles informations et consignes à respecter pour l'ensemble des agents et usagers de l'établissement (conduite à tenir en cas de suspicion d'une personne contaminée, gestes à suivre pour éviter la propagation du virus, etc.). Un affichage des consignes a également été effectué au sein des locaux.

Vincent TIFFOCHE apporte des précisions sur la conduite à tenir face à un cas de contamination suspectée ou avérée de coronavirus (Covid-19). Tout d'abord, la personne doit être placée dans une pièce isolée. Ensuite, il faut contacter le SAMU Centre 15 afin de demander la prise en charge médicale de la personne.

Par ailleurs, il rappelle que tout agent ou étudiant qui présente des symptômes doit en avertir le service des ressources humaines ou le service de scolarité et rester chez lui. Le malade appelle le SAMU 15 pour se signaler et demander une prise en charge médicale. Il ajoute que les agents et étudiants doivent faire preuve de responsabilité et veiller à ne pas exposer les autres agents et usagers de l'école au risque de contamination en cas de contamination suspectée ou avérée.

Virginia LAGUIA demande des précisions sur les consignes à appliquer pour les voyages pédagogiques.

Vincent TIFFOCHE répond que les consignes sont strictes. L'ensemble des voyages pédagogiques est annulé. Par ailleurs, il invite les personnels à annuler dès à présent leurs déplacements professionnels et alerte sur les modalités de remboursement des frais engagés.

Caroline LECOURTOIS confirme suspendre tous les voyages pédagogiques et demande aux étudiants de reporter leurs soirées.

Vincent TIFFOCHE ajoute que le risque est très important pour les étudiants et enseignants de l'établissement. En effet, ces personnes peuvent se retrouver dans l'impossibilité de revenir en France s'ils se retrouvent au sein d'un « cluster ». Il prend pour exemple l'Italie du Nord.

En complément du risque sanitaire, il y a également un risque financier pour l'établissement. De nouveaux clusters apparaissent rapidement sur l'ensemble du territoire français et à l'étranger. Les étudiants et enseignants en déplacement peuvent se retrouver confinés pendant plusieurs semaines sans avoir la possibilité de rentrer chez eux.

Juan-Luis MORALES demande si les voyages pédagogiques sont purement et simplement annulés ou bien reportés à une date ultérieure.

Caroline LECOURTOIS répond que les voyages sont suspendus pour le moment jusqu'à nouvel ordre.

Elle demande à Vincent TIFFOCHE des précisions sur les consignes à appliquer pour les personnes qui habitent ou reviennent d'un cluster.

Vincent TIFFOCHE répond que ces personnes doivent impérativement se déclarer auprès du service compétent de l'établissement, c'est-à-dire le service des ressources humaines, le service de la scolarité ou le service des relations internationales.

Philippe BOURDIER demande s'il faut placer en quarantaine les étudiants qui reviennent de clusters.

Vincent TIFFOCHE répond qu'il n'est plus nécessaire de les placer en quarantaine depuis le passage au « stade 2 ». Le virus s'est propagé donc cette mesure est désormais inutile.

Laurent COUTAUDIER demande s'il est nécessaire de porter un masque de protection.

Caroline LECOURTOIS répond que le port d'un masque n'est d'aucune utilité pour les personnes non malades. Le port d'un masque est uniquement efficace pour les patients infectés.

Vincent TIFFOCHE ajoute que les masques servent uniquement à éviter la propagation du virus et protéger les autres des symptômes. Même avec un masque, une personne peut être contaminée par le virus. Le port prolongé d'un masque va rendre inefficace l'« effet barrière » compte tenu de l'humidité du masque. Par ailleurs, un masque présente une durée de vie de quelques heures, il est donc nécessaire de le changer régulièrement. Pour toutes ces raisons, il n'est donc pas recommandé de porter un masque à titre préventif.

Par ailleurs, le port de gants chirurgicaux est non recommandé. En effet, les gants deviennent rapidement humides donc il y a un risque de propagation plus important et là encore il est essentiel de les changer régulièrement.

Il rappelle que le plus important est de bien se laver régulièrement les mains au savon. Si la personne n'a pas de savon alors elle peut utiliser du gel hydroalcoolique.

Vincent TIFFOCHE souligne également l'importance de procéder à un nettoyage renforcé des poignées de porte, notamment à l'accueil.

Jacques BERGNA demande quelles mesures sont prises pour les agents qui n'ont pas accès à un essuie-mains. Beaucoup de sanitaires n'en sont pas équipés au sein de l'école.

Philippe BOURDIER répond qu'en effet, seuls les personnels administratifs du 3ème étage disposent d'un essuie-mains dans les sanitaires.

Aurélie FABIJANEC demande des précisions sur la durée de vie du virus sur une surface contaminée.

Vincent TIFFOCHE répond que cela dépend de plusieurs facteurs. En effet, l'humidité ambiante accroit la durée de vie du virus. Il est donc essentiel d'être particulièrement vigilant à l'accueil de l'établissement.

Les agents et les étudiants doivent également suivre les consignes régulièrement rappelées et affichées au sein de l'école : se laver régulièrement les mains, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter, éviter les embrassades, ne pas se serrer la main.

Caroline LECOURTOIS informe également les membres du CHSCT de sa décision d'annuler toutes les manifestations étudiantes au sein de l'école jusqu'à nouvel ordre. Par conséquent, la soirée du 6/03/2020 est annulée.

Par ailleurs, **Vincent TIFFOCHE** liste les points de vigilance au sein de l'école :

- veiller à maintenir une distance d'un mètre entre les usagers et le personnel de l'accueil ;
- veiller à nettoyer 2 à 3 fois dans la journée le matériel de prêt (accueil, informatique audiovisuel). Une protection spécifique pour les micro est recommandée ;
- mettre à disposition des lingettes désinfectantes à l'accueil, dans les salles informatiques (clavier, souris, écran) pour les usagers et le personnel concerné ;
- renforcer le nettoyage des poignées de porte de l'établissement, notamment à l'accueil ;
- se laver les mains après avoir emprunter les transports en commun, avant la pause déjeuner, après la pause déjeuner et en arrivant chez soi.

Jacques BERGNA demande un bref rappel des consignes à appliquer face à un cas suspect au sein de l'école.

Caroline LECOURTOIS rappelle qu'il est d'abord essentiel d'isoler la personne dans une salle puis d'appeler le SAMU 15 pour le signaler et demander une prise en charge médicale.

Toutefois, elle s'interroge sur la chaîne des acteurs à informer si un cas est suspecté ou avéré au sein de l'école. Est-ce qu'elle doit prévenir le recteur d'académie ?

Vincent TIFFOCHE répond que l'école appelle le SAMU 15 puis prévient le ministère de la Culture. De toute manière, si un cas est avéré au sein de l'école, le préfet demandera la fermeture administrative de l'établissement.

Aurélie FABIJANEC souhaite savoir si ces dispositions ont été prises pour favoriser le travail à distance en cas de passage au « stade 3 ».

Vincent TIFFOCHE répond que l'établissement doit dès maintenant prévoir des dispositifs pour garantir la continuité des enseignements et de privilégier le télétravail si cela est possible pour les personnels.

Caroline LECOURTOIS ajoute qu'elle a demandé au service informatique de travailler dès à présent à ce scénario. Une note de service est en cours de préparation.

Vincent TIFFOCHE explique que les établissements d'enseignement pourront être fermés pendant plusieurs semaines lorsque le gouvernement aura pris la décision de placer Paris en niveau 3. Il faut s'attendre à une fermeture progressive des établissements d'enseignement dès que ce niveau sera atteint. Voilà pourquoi il est indispensable de réfléchir dès maintenant sur les modalités d'organisation des épreuves de juin 2020.

Caroline LECOURTOIS s'interroge sur la procédure de nettoyage des locaux en cas de confirmation d'un cas de Coronavirus au sein de l'établissement. Qui se charge de cela ?

Vincent TIFFOCHE explique que l'Agence Régionale de Santé prendra contact avec l'établissement et l'accompagnera pour effectuer un nettoyage minutieux et complet des pièces et zones contaminées.

Virginia LAGUIA s'interroge sur la conduite à tenir en cas de suspicion d'un cas chez un étudiant malade qui ne se présente pas à l'école.

Vincent TIFFOCHE répond que l'étudiant doit prévenir le service de la scolarité. L'école invite également ce dernier à contacter le SAMU 15.

Pour terminer, **Vincent TIFFOCHE** alerte les représentants de l'administration sur la nécessité d'élaborer au plus vite un plan de continuité d'activité des services administratifs en prévision du « stade 3 ».

Fin de la séance : 15h

La présidente du CHSCT

Caroline LECOURTOIS

Le secrétaire permanent du CHSCT

Laurent COUTAUDIER